



Concarneau, le 7 mai 2026

LETTRE DE CONSULTATION VALANT PIECES DU MARCHÉ

N/Réf. : 2026-0283

Objet : TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DU PLÂTRE

MARCHÉ DE SERVICE N° 26D0400 PASSE EN PROCÉDURE ADAPTÉE TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DU PLÂTRE

1. POUVOIR ADJUDICATEUR :

VALCOR Représenté par son Président en exercice, Guy PAGNARD en vertu de la délibération du 17 septembre 2020 ou son représentant par délégation.

2. TYPE DE PROCÉDURE

La présente consultation est un marché passé en procédure adaptée. Elle détermine les conditions de la consultation et énonce les prescriptions administratives particulières qui s'appliquent pour l'exécution du marché en découlant. Elle vaut règlement de la consultation.

3. OBJET DE LA CONSULTATION ET LIEU D'EXECUTION

Les prestations, objet de la présente consultation, concernent :

Le traitement et/ou la valorisation du plâtre collecté séparément dans des colonnes de type « Eco-benne » de 5 à 10 m³ dans les déchèteries de VALCOR.

CODE CPV : 90511100-3 Services de collecte de déchets solides urbain

VALCOR gère actuellement 7 déchèteries dont les adresses et le nombre d'Eco-bennes plâtre en place sont précisés ci-après :

- CONCARNEAU, Zone de Kersalé, 19 rue J. Noël Sané : 1 Eco-benne ;
- TREGUNC, Kerouannec Vihan : 1 Eco-benne ;
- SCAËR, Guerloc'h : 1 Eco-benne ;
- ELLIANT, Kerambars : 1 Eco-benne ;
- QUIMPERLE, Zone de Kervidanou I, 1 rue René Gasnier de Fresne : 2 Eco-bennes ;
- LOCUNOLE, Rosgodec : 1 Eco-benne ;
- MOELAN SUR MER, ZA Kersalut : 2 Eco-bennes ;



4. DESCRIPTIF TECHNIQUE DE LA PRESTATION

Les déchets sont composés de plaques de plâtres standard, de plaques de plâtre feu (rose), haute dureté (jaune), dalles de plafond en plâtre et carreaux de plâtre.

Selon l'offre des candidats, il pourrait être intégré d'étendre les consignes des plâtres acceptés.

Le plâtre est collecté en déchèteries dans des colonnes de type « Eco-benne » de 5 à 10 m³ mis en place par l'entreprise chargée de l'exploitation des déchèteries.

Ces déchets de plâtre sont transportés par l'exploitant des déchèteries vers le site de traitement ou le site de regroupement proposé par le TITULAIRE.

Dans les deux cas :

Le TITULAIRE précisera dans son mémoire technique qu'il est en mesure de recevoir les déchets de ces déchèteries du lundi au samedi inclus, toute l'année, sauf les jours fériés et précisera les heures d'ouverture de son (ses) site(s).

Le TITULAIRE met en place les outils de prévention en matière de sécurité et formalise les documents obligatoires avec l'exploitant des déchèteries en charge du transport vers le site de regroupement et de traitement. Il établit à cet effet un protocole de chargement/déchargement.

Le site proposé par le TITULAIRE doit présenter toutes les garanties et autorisations administratives au regard des Installations classées, s'il y a lieu, et être accepté par VALCOR.

Les déchets devront être entreposés sur des aires de stockage adaptées, à l'abri de l'humidité et des intempéries et le transport des déchets depuis les aires de regroupement vers leur destination finale doit être effectué dans les meilleurs délais afin de limiter le temps d'exposition des matériaux aux intempéries.

Les candidats doivent proposer des solutions techniques pour le regroupement et le transport vers les sites de traitement permettant de limiter l'impact environnemental et les coûts.

Le tonnage annuel de déchets de plâtre à traiter est estimé à 165 t / an.

Le TITULAIRE procède à la valorisation et/ou au traitement du plâtre.

Le candidat précisera les modalités de traitement (tri, réemploi, valorisation, enfouissement, ...) dans son mémoire technique. Ces données serviront à apprécier la valeur technique de l'offre.

Le candidat doit préciser les conditions techniques d'acceptation des déchets sur son centre de traitement (fourniture d'une liste précise des matériaux acceptés, heures et modalités de déchargement sur le site, ...) et justifier des autorisations nécessaires à l'exploitation de ce(s) site(s).

Tout apport référencé « VALCOR » est pesé dès son arrivée sur le site de traitement et les tickets de pesée transmis à VALCOR.

LE TITULAIRE devra être en capacité de transmettre l'ensemble des données nécessaires à VALCOR notamment les tonnages, les modes de traitement, les bilans matière et les exutoires finaux.

La facturation se base sur le tonnage pesé en entrée du site de regroupement/transfert, le cas échéant, ou de traitement.

Dans le cas d'une sous-traitance pour le traitement, le tonnage servant à la facturation de la prestation de traitement est celui pesé à l'entrée du site de traitement. Le tonnage transitant par le centre de transfert est également transmis pour information et contrôle à VALCOR.

5. DUREE DU MARCHE

Le présent marché prend effet à compter du 1^{er} juillet 2026 pour une durée initiale de 18 mois. Il est renouvelable 2 fois par reconduction expresse selon la période suivante :

- Reconduction n°1 : 12 mois
- Reconduction n°2 : 12 mois

La durée maximale du marché est de 42 mois.

6. VARIATION DES PRIX

Les prix sont révisibles annuellement sur la base des indices connus et publiés sur LE MONITEUR selon les modalités fixées ci-après :

Le prix révisé est obtenu en appliquant au prix initial, le coefficient C_n résultant de la formule suivante :

$$C_n = 0,15 + (0,85) \times ((0,500 \times (ICHT-E_n / ICHT-E_0)) + (0,500 \times (TRTP_n / TRTP_0)))$$

Le coefficient résultant du calcul de la formule de révision est arrondi au millième supérieur (soit par exemple : 1,00234 est arrondi à 1,003).

- L'indice ICHT-E correspond à : Eau, assainissement, déchets, dépollution
- L'indice TRTP correspond : Transports routiers pour les Travaux publics.

Périodicité de la révision

Les prix sont révisés annuellement au 1^{er} janvier et sur la base des indices connus et publiés au 1^{er} janvier. La première révision aura lieu le 1^{er} janvier 2027.

7. MODALITES DE REGLEMENT

Les prix seront réglés dans les conditions suivantes :

- En une seule fois ;
- A réception de chaque prestation faisant l'objet d'un par un OS ;
- Autre : sur base des justificatifs accompagnant la facture mensuelle.

8. MODALITES D'EXECUTION

Le présent marché public est régi par le CCAG - fournitures et service version en vigueur à la signature du marché.

Documents à produire OBLIGATOIREMENT à l'appui de votre candidature :

- La présente lettre de consultation qui tient lieu de règlement de consultation, de cahier des charges et d'acte d'engagement, dûment complétée, paraphée au bas de chaque page, datée et signée ;

- Une proposition financière détaillée, datée et signée (Les prix sont fermes et définitifs) ;
- Un relevé d'identité bancaire (RIB) ;
- Une attestation d'assurance en cours de validité,
- Une déclaration sur l'honneur pour justifier que vous n'entrez dans aucun cas d'interdiction de soumissionner à un marché public,
- Des documents et renseignements qui permettent à VALCOR de vérifier votre aptitude à exercer votre activité professionnelle, vos capacités économique, financières, techniques et professionnelles.

N'oubliez pas d'indiquer si vous avez recours à d'autres entreprises (acte spécial de sous-traitance à compléter).

- Délais de validité de l'offre : 90 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.
- Les fournitures et les prestations associées doivent être conformes avec la réglementation européenne et française en vigueur et prendre en compte les exigences essentielles de sécurité et les principes généraux de prévention
- Les documents de marché doivent être rédigés en langue française et les montants en euros.

9. REMISE DES OFFRES

Date limite de réception des offres : **4 juin 2026 à 12H00 au plus tard.**

- Les offres devront être adressées par voie dématérialisée sur le site : <https://marches.megalis.bretagne.bzh/>
- Renseignements administratifs et techniques auprès de : VALCOR
- Date d'envoi de la présente lettre de consultation : **07/05/2026**

10. CRITERES D'ATTRIBUTION

Les offres seront analysées et classées en fonction des critères ci-dessous, chacun étant affecté d'une pondération. Le jugement des offres s'effectuera sur la base d'une note maximale de 100 points.

| Critères | Pondération |
|----------------------------------|-------------|
| Critère « VALEUR TECHNIQUE » | 50 points |
| Critère « PRIX DES PRESTATIONS » | 50 points |

Le critère « VALEUR TECHNIQUE » représentant 50 points est décomposé en cinq sous critères :

| Valeur technique | 50 Points | |
|---|-----------|--|
| Sous-critère 1 : le ou les centres de regroupement | 15 points | |
| <i>Présentation du site (plan, autorisations, système de pesage, matériel)</i> | 5 points | |
| <i>Amplitude horaire et jours d'ouverture</i> | 5 points | |
| <i>Consignes et protocole de sécurité</i> | 3 points | |
| <i>Présentation des véhicules utilisés pour le transfert</i> | 2 points | |
| Sous-critère 2 : moyens humains | 5 points | |
| <i>Présentation de l'équipe dédiée au contrat</i> | 2 points | |
| <i>Formation des équipes</i> | 2 points | |
| <i>Présentation des équipes</i> | 1 point | |
| Sous-critère 3 : organisation | 10 points | |
| <i>Certificats, attestations, réglementaires et nécessaires au traitement des déchets</i> | 5 points | |
| <i>Suivi de la prestation et transmission des informations</i> | 5 points | |
| Sous-critère 4 : filières de traitement | 18 points | |
| <i>Filières de traitement locales</i> | 5 points | |
| <i>Nature des déchets acceptés</i> | 5 points | |
| <i>Respect de la hiérarchie des modes de traitement</i> | 5 points | |
| <i>Présentation du ou des sites de traitement</i> | 3 points | |
| Sous-critère 5 : optimisation environnementale | 2 points | |
| <i>Pertinence environnementale de l'offre : justification d'une utilisation rationnelle et efficace des énergies nécessaires, certification</i> | 2 points | |

Le barème des nombres de points attribués est le suivant :

| Barème sur | Insuffisant | Moyen | Satisfaisant | Très satisfaisant |
|------------|-------------|-------|--------------|-------------------|
| 1 point | 0,25 | 0,50 | 0,75 | 1,00 |
| 2 points | 0,50 | 1,00 | 1,50 | 2,00 |
| 3 points | 0,50 | 1,50 | 2,25 | 3,00 |
| 4 points | 0,50 | 2,00 | 3,00 | 4,00 |
| 5 points | 0,50 | 2,50 | 3,75 | 5,00 |

Le critère « PRIX DES PRESTATIONS » représentant 50 points est décomposé en deux parties :

- **Une première partie, valant 30 points, calculée selon la formule suivante :**

$$N_1 (i) = (MMD / M) \times 30$$

Dans laquelle :

- $N_1 (i)$ est la note attribuée à l'offre de prix du candidat (montant total hors TVA),
- M est le montant de l'offre du candidat,
- MMD est le montant de l'offre la moins-disante

Le montant de l'offre la moins-disante correspond au prix de l'offre la moins chère (offres anormalement basses exclues).

Cette note sera arrondie au 100^{ème} supérieur si le millième est égal ou supérieur à 5, au 100^{ème} inférieur si le millième est inférieur à 5.

Chaque candidat se verra attribuer une note finale obtenue après addition des notes pondérées.

A partir de ces notes finales, un classement des offres sera établi, la note totale pondérée la plus élevée correspondant à l'offre du mieux disant.

En cas d'ex aequo, le mieux disant des exæquos sera le candidat qui aura la meilleure note au premier critère du prix.

- **Une deuxième partie, valant 20 points, tenant compte de la distance cumulée des déchèteries au site de regroupement ou de traitement proposé par le candidat, calculée selon la formule suivante :**

$$N_2 (i) = (DCMD/DC) \times 20$$

Dans laquelle :

- $N_2 (i)$ est la note attribuée à l'offre au titre de ce critère de distance,
- DC est la distance cumulée ou somme des distances entre les déchèteries et le site de traitement ou de regroupement, le cas échéant, proposé par le candidat,
- DCMD est la distance cumulée ou somme des distances entre les déchèteries et le site de traitement ou de regroupement le cas échéant, la plus basse parmi toutes les offres présentées.

Les distances entre chaque déchèterie et le site de regroupement ou de traitement proposé ainsi que la somme des distances en découlant sont complétées par le candidat dans l'acte d'engagement.

La note totale sur le critère « **PRIX DES PRESTATIONS** » est obtenue en sommant les deux sous-parties :

$$N (i) = N_1 (i) + N_2 (i)$$

11. NEGOCIATION

VALCOR se réserve la possibilité de négocier avec les candidats ayant remis les offres jugées « économiquement les plus avantageuses ».

Les aménagements apportés aux offres à l'occasion de la négociation sont consignés par écrit par les candidats, puis transmis à VALCOR.

La négociation est menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats. A cet effet, les aménagements apportés en cours de négociation au besoin initialement identifié sont communiqués aux candidats retenus pour négocier.

VALCOR effectue ensuite une commande sur la base du devis, de l'offre ou de la proposition de prix sur lequel les parties sont tombées d'accord après éventuelle négociation.

12. NOTIFICATION DU MARCHE

La commande, valant marché, est notifiée au prestataire par tout moyen. Les parties (VALCOR et le prestataire) acceptent la valeur juridique des envois par courriels.

La réception par le prestataire de la commande vaut ordre de démarrage et doit être exécutée dans les délais indiqués.

13. AUTRES RENSEIGNEMENTS

- Délai global de paiement : 30 jours par mandat administratif.

Modalités de paiement : les paiements sont effectués, sous réserve de service fait, après réception de factures originales émises par l'attributaire portant, outre les mentions légales, le numéro de consultation.

NB. Si le prestataire souhaite obtenir un acompte et que cela figure dans sa proposition financière, VALCOR procédera au paiement de celui-ci avant tout commencement d'exécution.

- En cas de conflit qui n'aurait pu être réglé de préférence à l'amiable, le tribunal compétent est le :

Tribunal administratif de RENNES
Hôtel de Bizien,
3 contour Motte, CS 44416
35044 Rennes Cedex

Courriel : greffe.ta-rennes@juradm.fr
Tél. 02 23 21 28 28 - Fax : 02 99 63 56 84
Adresse internet :
<http://rennes.tribunal-administratif.fr/>

14. CONFIDENTIALITE ET PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

À l'occasion de la consultation du marché public et de l'obligation légale de recueillir certaines données, **VALCOR** en sa qualité de responsable de traitement, récolte des données personnelles d'identification. Ces données sont destinées aux seuls services de VALCOR en charge de leur traitement dans la limite de leurs attributions respectives, et ont pour finalité la gestion de l'ensemble de la consultation relative au marché public.

Dans le cadre de la consultation, les données traitées relatives aux candidats qui ne sont pas retenus, sont conservées pendant une période maximale de 5 ans à compter de la date limite de remise des offres.

Concernant le candidat retenu, les données personnelles sont conservées pendant 10 ans, après la fin du contrat.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n°78/17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification et droit à la limitation du traitement, pour des motifs tenant à votre situation particulière.

Pour exercer vos droits vous pouvez adresser votre demande à l'adresse suivante : valcor@valcor.fr ou à notre délégué à la protection des données via le courriel "dpd@cdg29.bzh" ou à l'adresse : **La cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.**

VALCOR s'engage à mettre en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté au regard des risques d'accès accidentels, non autorisés ou illégaux, de divulgation, d'altération, de perte ou encore de destruction des données personnelles vous concernant.

En aucun cas vos données communiquées ne feront l'objet d'une vente, d'un échange ou d'une location à des tiers, même à titre gratuit.

Vous êtes toutefois informés qu'elles pourront être divulguées en application d'une loi, d'un règlement ou en vertu d'une décision d'une autorité réglementaire ou judiciaire compétente.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions décrites ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'informatique et des Libertés).

ACTE D'ENGAGEMENT
MARCHE N° 25D0400 PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE
TRAITEMENT ET/OU VALORISATION DU PLÂTRE

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE ET ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, Nom et Prénom :

Fonction :

[] Agissant en mon nom personnel :

[] Agissant pour le nom et pour le compte de la société :

- Joindre les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat;
- Joindre, en cas de groupement, les habilitations nécessaires pour représenter les candidats au stade de la passation du marché)

Raison sociale :

Domicilié à :

Immatriculé à l'INSEE sous le n° SIRET :

Inscrit au Registre du Commerce et des Sociétés de :

Sous le n°

Forme juridique de la société (SA, SARL) :

Téléphone : Courriel :

- déclare que la société ne fait pas l'objet d'une interdiction à concourir,
- déclare sur l'honneur que la société a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (Article L 2141-2 du Code de la Commande Publique du 03 décembre 2018).
- atteste sur l'honneur que la société n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L 324.9, L 324-10, L 341-6, L 125-1 et L 125-3 du code du travail.
- atteste sur l'honneur que le travail sera réalisé avec des salariés employés régulièrement au regard des articles L 143-3, L. 143-5, L, et L. 620-3 du code du Travail.

A

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite lu et approuvé

Le

MONTANT DE L'OFFRE :

DECOMPOSITION DES PRIX GLOBAL ET FORFAITAIRE

| INTITULE | PRIX |
|---|----------------------|
| Frais de plateforme de regroupement, rechargement et transport |€ HT / t |
| Coût de Traitement |€ HT / t |
| TGAP |€ HT / t |
| PRIX UNITAIRE TOTAL |€ HT / t |
| Coût estimatif pour 18 mois (environ 260 tonnes) Durée initiale |€ HT |
| COÛT ESTIMATIF SUR LA DUREE TOTALE DU MARCHE 42 MOIS |€ HT |

- Montant hors Taxes € (en chiffres)
- T.V.A. au taux de%,
- Montant TTC..... € (en chiffres)
- Montant TTC..... € (en lettres)

Site(s) de traitement ou de regroupement proposé(s)* :
.....
.....

Les distances entre les déchèteries et le site de traitement ou de regroupement proposé sont les suivantes (source <https://www.viamichelin.fr/>) :

| Déchèteries | Distance en km entre la déchèterie et le site de traitement ou de regroupement proposé* |
|----------------------------|---|
| Concarneau (29900) | ... |
| Elliant (29370) | ... |
| Trégunc (29910) | ... |
| Quimperlé (29300) | ... |
| Moëlan-sur-Mer (29350) | ... |
| Scaër (29390) | ... |
| Locunolé (29310) | ... |
| Somme des distances | ... |

* A compléter autant de fois que de sites proposés

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR VALCOR (POUVOIR ADJUDICATEUR)

Le Président de VALCOR dispose de la délégation du Comité Syndical pour conclure ce marché par délibération du 17 septembre 2020, vu les montants et les seuils en vigueur au jour de sa conclusion.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

■ Montant de l'offre retenue :

- Taux de la TVA : %
- Montant HT : €
- Montant TTC : €

L'accusé de réception de la notification vaut notification et ordre de service.

A Concarneau le/...../..... Le Président de VALCOR,

Guy PAGNARD

■ **Notification par voie électronique :** (*Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public.*)

LRAR VIA MEGALIS BRETAGNE* OU COURRIEL

Date / heure de notification par VALCOR _____ - _____ h _____

Date / heure de retrait par l'entreprise _____ - _____ h _____

- **Voir registre MEGALIS des messages échangés**